

A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X I V <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission des affaires culturelles, et de l'éducation

- Audition de Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur l'enseignement professionnel.....2
- Présences en réunion ..... 25

Mardi

14 juin 2016

Séance de 17 heures

Compte rendu n° 41

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

**Présidence de  
M. Patrick Bloche,  
*président***



## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION

**Mardi 14 juin 2016**

*La séance est ouverte à dix-sept heures cinq.*

*(Présidence de M. Patrick Bloche, président de la Commission)*



*La commission des Affaires culturelles et de l'Éducation procède à l'audition de Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

**M. le président Patrick Bloche.** Mes chers collègues, nous sommes réunis pour entendre Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, au sujet de l'enseignement professionnel.

Institué à la rentrée scolaire de 1985, le baccalauréat professionnel, dit « bac pro », a fêté son trentième anniversaire, ce que nous avons célébré, madame la ministre, dans le très beau lycée professionnel Marcel-Deprez, situé rue de la Roquette, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. En trois décennies, ce bac pro est devenu le premier diplôme de formation professionnelle initiale préparé en alternance école-entreprise. Chaque année, quelque 700 000 élèves passent par l'un des 1 600 lycées professionnels de notre pays pour se préparer à exercer un métier au plus près des réalités du monde professionnel.

Du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au brevet de technicien supérieur (BTS), par la voie scolaire classique ou la formation en alternance, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la formation professionnelle, notre système d'enseignement professionnel propose aujourd'hui des formations à plus d'une centaine de métiers, en lien avec les représentants du monde professionnel et en constante adaptation aux mutations technologiques et économiques.

Il nous a semblé que ce trentième anniversaire constituait la bonne occasion de vous entendre, madame la ministre, et d'échanger sur la situation de l'enseignement professionnel en France ; et comme c'était également votre désir de vous exprimer devant la représentation nationale, nous avons aisément convergé.

Vous évoquerez très probablement, Madame la ministre, les acquis et les perspectives d'avenir, ainsi que les atouts et les défis de l'enseignement professionnel ; mais nous sommes aussi intéressés par l'enjeu particulier que constitue pour les bacheliers professionnels la poursuite d'études supérieures.

Madame la ministre, vous avez la parole.

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je suis très heureuse que la représentation nationale se saisisse de la question de l'enseignement professionnel, car ce secteur demeure mal connu et fait l'objet de préjugés. Comme je l'ai écrit dans une tribune du journal *Les Échos*, il est surprenant de voir à quel point l'adjectif « professionnel » change de sens

selon le mot qu'il est accolé : lorsque l'on dit d'une personne qu'elle est très professionnelle ou que l'on évoque une intervention professionnelle, c'est une qualité ; mais, lorsque l'on parle d'un lycéen professionnel, le terme devient dévalorisant.

Ces préjugés sont, pour beaucoup, dus au fait que la plupart d'entre nous – et je me compte parmi ceux-là – ne sont pas passés par cette voie, et que nous considérons inconsciemment avoir suivi le chemin le plus direct vers la réussite. En réalité, les chemins vers les réussites sont multiples : un jeune bachelier professionnel qui ouvre son entreprise de plomberie après quelques années d'expérience professionnelle donne un exemple de réussite qui n'a rien à envier à un jeune de l'enseignement général ou technologique.

Je souhaite vous en convaincre, comme je l'ai fait au Sénat au mois de mars dernier, en évoquant trois thèmes avant de répondre à vos questions.

Tout d'abord, je veux souligner le rôle essentiel que l'enseignement professionnel tient dans notre pays : Antoine de Saint-Exupéry disait que « *l'essentiel n'a pas de poids* ». Aussi suis-je très surpris de voir à quel point certains sujets soulèvent l'intérêt des journalistes et donnent lieu à d'importants débats lorsqu'il s'agit de l'enseignement général, mais ne retiennent l'attention de personne ou presque dès lors qu'il s'agit de l'enseignement professionnel. J'en veux pour preuve la question des programmes scolaires, sujet qui intéresse beaucoup de monde, alors que l'Éducation nationale, dans le domaine de l'enseignement professionnel, modifie ou crée chaque année près de vingt diplômes en lien avec les professionnels de chaque secteur sans que personne n'y prête attention. Qui sait que, ces deux dernières années, nous avons rénové l'ensemble des formations aux métiers du froid et de la climatisation ainsi que l'ensemble des diplômes des métiers du bois ?

Comme les années précédentes, la plupart des reportages récents consacrés ces derniers jours au baccalauréat portent sur l'épreuve de philosophie, considérée à tort comme le début de l'examen ; en réalité, celui-ci a débuté il y a plus de quinze jours, le 30 mai dernier, pour près de 30 % des candidats présentant le baccalauréat professionnel, qui ont commencé à passer les épreuves techniques. Personne ne parle de ces candidats, personne ne leur parle : lorsqu'ils allument la télévision et entendent parler du baccalauréat, c'est comme s'ils n'existaient pas et constituaient un point aveugle de la société.

Citons quelques ordres de grandeur : la France compte près de 1 600 établissements d'enseignement professionnel, accueillant chaque année quelque 700 000 élèves formés par 60 000 professeurs, et ce dans plus de cent spécialités couvrant des domaines très variés allant de l'hôtellerie-restauration jusqu'aux métiers d'art, en passant par l'automobile et les services à la personne. Si nous pouvons nous targuer de compter 695 000 candidats au baccalauréat cette année – avec un taux de réussite de 88 % l'an dernier –, c'est pour beaucoup grâce au baccalauréat professionnel, qui a fourni 30 % des concurrents et 22 % du contingent des reçus.

Il est de notre devoir à tous, femmes et hommes politiques, de rendre justice à l'enseignement professionnel et de lui donner la place qui lui revient dans le débat public. Au titre de l'insertion sociale et professionnelle des élèves concernés, cet enseignement est essentiel à notre pays, car 67 % des bacheliers professionnels intègrent directement le marché du travail sur lequel leurs compétences sont recherchées. Par ailleurs, ce type de formation, alliant enseignement général et apprentissage manuel, correspond à des envies et produit de l'excellence.

Les établissements d'enseignement professionnel accueillent une large proportion des jeunes les plus fragiles de notre pays – ce à quoi il ne faut toutefois pas les résumer, car ils répondent à un choix, à un désir d'apprendre autrement. L'enseignement professionnel offre ainsi la garantie d'un service éducatif pour tous, un filet de sécurité pour de nombreux jeunes qui, sans cela, auraient interrompu leur scolarité. Sans les lycées professionnels, les intéressés n'auraient jamais entendu parler des valeurs de la République, ni acquis de qualification leur permettant d'accéder à un emploi : grâce à l'enseignement professionnel, ces jeunes, fragiles sur le plan scolaire, retrouvent une raison de vivre.

Je rappelle par ailleurs que le taux de boursiers professionnels est aujourd'hui plus important que celui de l'enseignement général : 35 % dans les terminales professionnelles tertiaires, 12 % en terminale S. Nombre d'élèves de l'enseignement professionnel poursuivent grâce à cela leurs études jusqu'au baccalauréat, voire au-delà, alors qu'autrefois ils auraient interrompu leur cursus au certificat d'études.

Ainsi, l'enseignement professionnel a la vertu de faire progresser le taux de qualification professionnelle dans notre pays ; or c'est précisément ce dont la France a besoin.

L'enseignement professionnel répond à des besoins économiques et sociaux précis, il donne à notre pays des métiers d'ouvriers, de techniciens, de cadres – que ce soit dans l'industrie ou dans le tertiaire –, des métiers du geste – horlogers, cuisiniers... – mais aussi des métiers incarnant la solidarité de la Nation envers les plus fragiles : services à la personne, aide à domicile, accompagnement de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap.

La France a besoin de ces personnels qualifiés, et l'enseignement professionnel répond à ces attentes. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si des entreprises comme Safran, Renault, Peugeot et bien d'autres viennent régulièrement démarcher l'Éducation nationale pour passer des partenariats avec elle : elles savent que nous formons leurs futurs salariés. Et ce sont ces salariés ainsi que la qualité de leur formation qui font la compétitivité de ces entreprises sur la scène internationale.

C'est cette image qu'il nous revient de transmettre auprès des Français : c'est pourquoi j'ai souhaité communiquer activement cette année, à l'occasion des trente ans du baccalauréat professionnel ; et je salue la députée Colette Langlade qui, tout au long de cette année, a été ambassadrice des lycéens professionnels aux côtés de beaucoup d'autres personnes très engagées.

L'enseignement professionnel et l'apprentissage entretiennent une relation très étroite alors que ces deux modalités de formation en alternance sont souvent considérées comme étant opposées. Or cette opposition supposée n'est pas fondée : il n'y a pas à choisir entre l'un ou l'autre ; bien au contraire, les deux filières sont parfaitement complémentaires et également utiles à la France. Il est vrai que, pour beaucoup, l'alternance évoque l'apprentissage, et l'on me demande régulièrement pourquoi l'Allemagne forme un million d'apprentis et nous 400 000 seulement. À cela, je réponds qu'en prenant en compte nos jeunes étudiants en alternance – ce qui n'existe pas en Allemagne – en plus de nos apprentis et lycéens professionnels, nous faisons mieux, avec 700 000 en lycée professionnel et 400 000 en apprentissage.

Ainsi ces deux modalités de formation coexistent-elles, répondant à des besoins différents. Aujourd'hui, l'apprentissage prépare majoritairement les élèves au CAP, alors que

l'enseignement professionnel conduit principalement au bac pro : neuf élèves sur dix accèdent à ce type de baccalauréat *via* un lycée professionnel. L'apprentissage repose sur un statut de salarié avec un contrat de travail, appelé contrat d'apprentissage, alors que les stages des lycéens professionnels, qui durent 22 semaines, sont effectués sous statut scolaire.

L'enseignement professionnel propose des enseignements généraux en complément des enseignements techniques, ce qui conduit l'élève à ne pas se spécialiser trop tôt ; il s'agit donc d'un choix de l'intéressé, qui envisage d'acquérir un métier par le truchement d'une filière, au sein d'un domaine d'activité qui l'intéresse. De son côté, l'apprentissage s'adresse à des jeunes ayant une idée bien plus précise du métier qu'ils souhaitent pratiquer plus tard : il les forme à ce métier particulier, en entreprise, avec une spécialisation assez rapide.

Les présidents de conseil régional, que j'ai reçus récemment, m'ont fait part de leur volonté de voir les parcours mixtes se développer. Il s'agit de permettre à des élèves qui, par exemple, auraient opté dans un premier temps pour un statut d'apprenti et n'auraient pas trouvé d'entreprise d'accueil, ou dont le contrat aurait été rompu, de demeurer sous statut scolaire grâce aux passerelles existant entre enseignement professionnel et centres de formation d'apprentis (CFA). Tels sont les parcours mixtes mis en place avec les régions.

J'ai décidé un certain nombre de mesures qui entreront en vigueur à la rentrée prochaine.

Je pense tout d'abord qu'il faut améliorer l'image de la voie professionnelle dès le collège, car c'est à ce stade que sont choisies les orientations. Aussi, dès le mois de septembre prochain, tous les collèges seront-ils jumelés avec des lycées professionnels et des CFA : tous les élèves iront visiter ces établissements, avant la classe de troisième et le choix de l'orientation.

Nous devons par ailleurs accompagner les élèves les plus fragiles ; je pense en particulier à l'éducation prioritaire où se concentrent les difficultés sociales et scolaires. Nous avons créé des parcours d'excellence, à l'image des « cordées de la réussite » mises en place par de grandes entreprises et de grandes écoles, et qui consistent à organiser des tutorats pour des lycéens afin de combattre leur tendance à l'autocensure, de leur ouvrir des horizons et de les hisser vers les études supérieures. Ces cordées de la réussite sont une bonne chose, mais elles sont éparées et sans garantie suffisante de continuité : nous avons donc décidé de nous en inspirer et de créer les parcours d'excellence.

Aussi, dès la rentrée prochaine, tous les élèves des réseaux d'éducation prioritaire plus (REP+) – et, l'année suivante, tous les élèves de REP – en classe de troisième, sur la base du volontariat, se verront attribuer un tuteur qui assurera un suivi continu jusqu'à la terminale : c'est dans cette continuité que réside la nouveauté du dispositif. Les élèves concernés seront ainsi accompagnés, motivés, régulièrement informés sur toutes les filières de l'enseignement supérieur existantes et assistés dans le choix de leur spécialité. À cette fin, nous avons démarché des écoles et des entreprises pour trouver des tuteurs, et nous veillerons à ce qu'ils s'adressent autant aux lycéens professionnels qu'aux lycéens généraux ou technologiques, et ce dès la classe de troisième, sachant que les filières ne sont pas distinctes à ce stade.

S'agissant de l'orientation, nous constatons que beaucoup d'élèves placés en lycée professionnel, interrogés au terme de quelques années, estiment avoir subi et non choisi leur orientation ; dans ces conditions, il n'est pas possible de réussir. C'est pourquoi l'orientation

ne doit pas être irrémédiable, et la possibilité de changer doit rester ouverte si les jeunes considèrent que la voie dans laquelle ils se trouvent ne leur convient pas. Ainsi, après leur entrée en seconde, leur sera-t-il possible, jusqu'aux vacances de la Toussaint, soit de changer de filière professionnelle, soit de retourner à l'enseignement général si l'enseignement professionnel ne leur convient pas. J'insiste sur l'aspect novateur de cette mesure, dont la mise en œuvre a été singulièrement difficile, car il a fallu organiser l'ouverture d'un troisième tour d'inscriptions par la procédure Affelnet.

Aujourd'hui, nos lycéens professionnels passent 22 semaines de stage en entreprise – ou « périodes de formation en milieu professionnel » – mais certains jeunes ne parviennent pas à trouver de stage par eux-mêmes ; c'est un sujet dont j'entends parler depuis des années. Dès la rentrée prochaine, 300 pôles de stage mailleront l'ensemble du territoire national ; ils seront constitués de « brigades » de professionnels chargés de trouver un stage en entreprise pour les lycéens qui n'en seraient pas pourvus. Pour chacun de ces pôles, nous avons fait appel à deux jeunes effectuant un service civique, soit 600 personnes ; ils auront pour mission quotidienne de démarcher les entreprises et d'aider les professionnels mobilisés à trouver des stages pour les lycéens.

Ce contact précoce avec le monde du travail n'est pas chose simple : les intéressés sont âgés de 15 ou 16 ans, et on leur demande d'être parfaitement à l'aise au sein de l'entreprise alors qu'ils n'en connaissent pas les codes ; c'est une exigence que les lycéens de l'enseignement général ne subissent pas. C'est pourquoi nous avons instauré, à partir de la rentrée prochaine, une semaine de préparation à l'arrivée en entreprise, organisée avant le premier stage, au cours de laquelle les lycéens, qui n'ont qu'une connaissance assez vague du monde professionnel, seront formés aux attentes de celui-ci ; par ailleurs, les règles de santé et de sécurité, indispensables dans les métiers techniques particulièrement, leur seront inculquées.

Dans le même esprit, à partir du mois de septembre prochain, des journées d'accueil et d'intégration seront mises en place pour les élèves de seconde entrant au lycée professionnel ; par le passé, plusieurs établissements ont déjà pratiqué cette expérimentation, et nous avons constaté que les élèves la plébiscitaient.

Voilà les modifications que nous apportons, en quelque sorte à bas bruit, à notre système d'enseignement professionnel. La meilleure façon de montrer notre attachement à cette filière consiste à investir résolument en elle. À cette fin il convient d'adapter régulièrement les formations, et au-delà de ce travail au fil de l'eau, nous devons préparer l'avenir. Chacun sait que, d'ici une décennie, certains métiers risquent de manquer de main-d'œuvre : il s'agit pourtant de secteurs d'avenir comme l'aéronautique, la sécurité ou les services à la personne. Dans cette perspective, avec la collaboration du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, aussi appelé France Stratégie, nous avons décidé d'ouvrir 500 nouvelles formations dans l'enseignement professionnel français à la rentrée 2017, ce qui est inédit et revient à faire gagner à cette filière six années d'un coup. À cette fin, 1 000 postes supplémentaires d'enseignants seront créés, pour lesquels les crédits sont d'ores et déjà dégagés. Nous établissons actuellement la cartographie précise des professions concernées avec les présidents de conseil régional afin que les formations correspondent pour le mieux aux besoins des territoires.

Nous vivons dans une société de la connaissance, ce dont nous devons nous réjouir, mais son corollaire est l'exigence d'un niveau de qualification toujours plus élevé. C'est pourquoi nous faisons en sorte que les lycéens professionnels puissent poursuivre et réussir

des études supérieures. Pour ce faire, nous observons vers quels types d'études se tournent les intéressés une fois leur bac pro obtenu : la majorité d'entre eux choisit les sections de technicien supérieur (STS) en vue d'obtenir un brevet de technicien supérieur.

Grâce à la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite « loi Fioraso », qui a institué des quotas de bacheliers professionnels accueillis en STS et en institut universitaire de technologie (IUT), nous sommes en mesure de satisfaire la demande pour ces formations. Nous nous employons à faire respecter ces quotas, et cette année nous avons observé qu'au sortir des premières propositions faites aux lycéens par le site « Admission post-bac » (APB), 1 000 bacheliers supplémentaires ont eu accès à l'enseignement professionnel supérieur. Ce n'est toutefois pas suffisant : je considère que l'accès au brevet de technicien supérieur (BTS) doit être de droit dès lors que les jeunes le souhaitent, car cette formation doit leur permettre de valoriser les compétences acquises et de les prolonger. À cette fin, une expérience sera lancée dans cinq académies, qui sera généralisée en cas de succès : dès que le conseil de classe de fin de terminale aura donné un avis positif à une demande d'orientation vers le BTS émise par l'élève, l'admission sera de droit. C'est un renversement de la logique prévalant actuellement : nous attribuons à l'avis du conseil de classe un poids plus important dans l'orientation du jeune.

Le nombre de demandes dans cette filière est supérieur à l'offre disponible. C'est pourquoi, à l'occasion de la présentation au mois d'avril dernier du « Plan jeunes », et dans le fil des échanges avec les organisations représentatives de la jeunesse, j'ai annoncé l'ouverture de 2 000 places supplémentaires en BTS pendant cinq ans, soit 10 000 places au total.

Enfin, en 2013, les campus des métiers et qualifications ont été créés, dont le succès a dépassé toutes les espérances. Des filières d'excellences sont identifiées dans les régions, autour desquelles sont organisés des pôles d'excellence de formation regroupant lycées professionnels, universités, grandes écoles, laboratoires de recherche, grandes entreprises et régions, sur un même campus des métiers et qualifications. Les entreprises ont ainsi la garantie de pouvoir recruter des personnels formés à tous les niveaux d'exigence et de qualification, et l'expérience montre qu'elles recourent largement à ces campus. Cette institution représente aussi un intérêt pour l'image des régions concernées, mais surtout, ouvre bien des perspectives aux lycéens professionnels qui peuvent découvrir nombre de possibilités auxquelles ils n'avaient pas forcément songé, grâce au réseau de relations auquel ils ont ainsi accès. Ce succès a conduit à porter à quarante-neuf le nombre des campus des métiers et qualifications, et un quatrième appel à projets a été lancé.

Aujourd'hui comme il y a trente ans, la France a besoin de personnels qualifiés et compétents dans les secteurs de l'industrie et du tertiaire, et l'enseignement professionnel constitue la meilleure réponse : nous pouvons en être fiers et devons continuer à améliorer cette filière.

**M. le président Patrick Bloche.** Merci, madame la ministre, pour ce propos liminaire très complet, qui ne se borne pas à la commémoration du trentenaire du bac pro, mais s'inscrit résolument au cœur d'une volonté politique de promouvoir l'enseignement professionnel et de lui donner tous les moyens de prospérer.

**Mme Colette Langlade.** Madame la ministre, depuis le mois de janvier dernier, votre ministère a su redorer le blason de l'enseignement professionnel, jusque-là parent pauvre délaissé du débat sur l'éducation.

Aujourd'hui, le bac pro fête ses trente ans. En 1985, lorsque le baccalauréat professionnel a été institué par le ministre de l'éducation nationale de l'époque, Jean-Pierre Chevènement, suivant en cela la préconisation de la mission « École-entreprise » présidée par Daniel Bloch, l'ambition était double. Il fallait offrir aux jeunes se destinant à une activité manuelle ou technique un diplôme clair, lisible et reconnu sur le marché du travail. Un diplôme leur permettant de trouver rapidement un travail au sortir de la scolarité, mais aussi de poursuivre leurs études en fonction de leur projet. Il convenait encore, et c'est fondamental, de rapprocher l'école et les formations techniques des besoins des entreprises sur l'ensemble des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains.

Trente ans plus tard, cette entreprise est un plein succès : il existe aujourd'hui 18 filières professionnelles, au sein desquelles 88 spécialités sont représentées. Cela va de l'électronique dans un lycée parisien à de très nombreux métiers agricoles, partout présents en France, ou encore à une formation aux métiers du bois, comme à Thiviers, dans ma circonscription de Dordogne. D'ailleurs, l'évolution et la diversification des spécialités continue sa progression afin d'anticiper, et vous l'avez souligné, madame la ministre, les nouveaux besoins des entreprises. Ce sont 18 nouveaux diplômes qui ont ainsi été créés à la rentrée de 2015, et 500 nouvelles formations en alternance qui seront proposées dès la rentrée de 2017 ; ils sont fondés à la fois sur les besoins actuels des territoires mais aussi sur les perspectives d'emplois identifiées par France stratégie.

Les 49 campus des métiers et qualifications, créés par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, jouent également un rôle important dans le rapprochement des formations et des besoins des entreprises. On ne peut que se réjouir de voir la filière professionnelle bénéficier de la création de 1 000 nouveaux postes d'enseignants à l'horizon de la rentrée de 2017.

Le baccalauréat professionnel constitue une filière d'excellence : il ne s'agit pas là d'un slogan, mais d'une réalité attestée par les statistiques. Chaque année, près de 670 000 lycéens professionnels sont accueillis au sein des 160 000 établissements d'enseignement professionnel de notre pays. Un tiers des candidats au baccalauréat est aujourd'hui issu de la filière professionnelle, contre 20 % il y a cinq ans ; surtout, les deux tiers des bacheliers professionnels réussiront leur insertion dans le marché du travail dans les trois mois suivant l'obtention de leur diplôme.

Néanmoins, par-delà les chiffres et les réalités vécues par les familles, demeure parfois l'image d'une filière de seconde zone, d'une orientation vers la formation professionnelle, malheureusement synonyme d'échec scolaire, et exclusivement réservée aux enfants issus des catégories populaires. Cette image, nous l'améliorons en célébrant les trente ans du bac pro ainsi que la réussite de nos lycéens.

C'est aussi avec cette image d'orientation subie que vous rompez, madame la ministre, en offrant dès la rentrée prochaine un droit à la seconde chance pour tous les lycéens professionnels, qui pourront ainsi revenir sur l'orientation choisie en classe de seconde, jusqu'aux vacances de la Toussaint, s'ils constatent que le choix de leur filière ne leur convient pas. Il s'agit là d'une mesure essentielle pour faciliter l'orientation.

C'est désormais à nous, ministres, parlementaires et parents d'élèves, qu'il revient de faire partager la réussite de ce baccalauréat professionnel afin de mettre un terme définitif à toutes les idées reçues.



La question de la réussite des bacheliers lors de la poursuite de leurs études dans l'enseignement supérieur demeure toutefois posée : des difficultés de sélection et d'adaptation sont encore rencontrées dans des cursus courts comme les STS et les IUT, qui ont pour conséquence un taux d'échecs excessif. De nombreuses réflexions ont été menées à ce sujet, notamment dans le cadre de la mission d'information sur les liens entre le lycée et l'enseignement supérieur, dont le rapporteur a été notre collègue Emeric Bréhier. Je souhaiterais connaître votre avis sur les mesures qu'il serait pertinent d'adopter afin de faciliter la réussite de ces jeunes de l'enseignement professionnel engagés dans des études supérieures.

**M. le président Patrick Bloche.** Merci, madame Langlade, pour cette intervention que nous savons convaincue, et qui, partant, a su être convaincante.

**Mme Annie Genevard.** Le bac pro a trente ans et vous souhaitez le débarrasser des préjugés qui, à votre sens, lui portent préjudice.

Sa création a constitué une étape très importante de l'histoire du baccalauréat, fondé sur la conception partagée par tous de l'égalité des voies de formation. En 1985, 30 % d'une classe d'âge obtenait le baccalauréat, et l'enseignement professionnel, synonyme de CAP ou de brevet d'études professionnelles (BEP), était destiné à former des employés ou des ouvriers qualifiés. Il est aujourd'hui le deuxième baccalauréat choisi en France, et un tiers des 700 000 bacheliers ont passé un bac pro.

Réformé en 2007, préparé en trois ans comme les baccalauréats généraux, le bac pro a connu, avec l'intégration du BEP, une forte progression, participant ainsi à l'accession de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat, conformément au vœu de Jean-Pierre Chevènement ; aujourd'hui, 77 % d'une classe d'âge a le baccalauréat en poche.

Vous considérez, madame la ministre, que l'enseignement professionnel demeure victime de préjugés. C'est sans doute vrai, et l'Éducation nationale porte sa part de responsabilité : la filière générale longue, si possible universitaire, reste la référence. Cet état d'esprit influe naturellement sur les choix des jeunes et de leurs parents, qui font confiance à l'institution. Le Président de la République lui-même, inspiré par ce chiffre presque devenu un mantra de 80 % d'une classe d'âge reçu au baccalauréat, n'a-t-il pas exprimé le souhait d'amener 60 % d'une classe d'âge à l'enseignement supérieur ?

Ce vœu porte en lui-même une forme d'ambiguïté : en dernier ressort, au détriment de ses valeurs propres et de l'accès qu'il ouvre aux études supérieures, la dignité de l'enseignement professionnel ne se gagnerait que dans le parallélisme établi avec l'enseignement général. Cette situation invite à réfléchir à comment valoriser en soi cette filière qui, en effet, souffre de déconsidération, et demeure parfois le fruit d'une orientation subie.

L'idée que la valorisation de l'enseignement professionnel ne peut résider que dans son prolongement dans le supérieur induit en creux la permanence du préjugé, ce qui constitue aussi un important risque d'échec : les bacheliers professionnels ne sont pas plus préparés à l'université que l'université n'est préparée à les conduire à la réussite. Les chiffres de l'échec sont impressionnants : 3 % seulement des 8 % qui tentent une licence y réussissent.

Toutefois, et c'est une réalité, les bacheliers professionnels sont toujours plus nombreux à souhaiter poursuivre des études supérieures. C'est la raison pour laquelle votre

gouvernement a décidé d'instaurer des quotas de bac pro en IUT et en STS, qui, eux aussi, font l'objet de fortes pressions de la part des détenteurs du baccalauréat général. Vous n'êtes pas sans être au fait de ces problèmes : découragement des équipes pédagogiques qui accomplissent un travail honnête de sélection des étudiants les plus motivés ; hétérogénéité des niveaux ; abandon de la concertation. Le quota n'est pas la solution à tout : tel est l'avis des professionnels – qu'il faut toujours écouter – qui se sont exprimés à l'occasion de leur assemblée des directeurs d'IUT.

De notre point de vue, la clef réside dans une véritable promotion de la voie professionnelle, pour les valeurs propres qui sont les siennes. Le bac pro a été conçu pour l'emploi, il était réputé répondre aux besoins de la qualification intermédiaire : a-t-il tenu ses promesses ? La cinquième édition de l'enquête réalisée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, intitulé *Quand l'école est finie*, souligne que, sur les 110 000 candidats reçus au bac pro en 2010, 74 % occupaient un emploi trois ans après, contre 54 % pour les reçus au bac général – même si les débuts professionnels sont difficiles, souvent marqués par la succession de « petits boulots ».

À écouter les professionnels des métiers de l'industrie et de l'artisanat, il semblerait que 500 000 emplois sont non pourvus. Je pense à ce jeune de ma ville de Morteau qui voulait devenir pâtissier, mais qui, n'ayant obtenu que 13 de moyenne, n'avait pu intégrer une formation, car une moyenne de 15 était exigée en raison du nombre limité de places disponibles ; il a échoué en seconde générale. Il est flagrant que notre pays souffre cruellement d'un manque de main-d'œuvre professionnelle.

Cette situation, qui appelle une conversion générale du système, est d'autant plus regrettable qu'il y a de belles réussites à la clef : du parent à l'enseignant en passant par le conseiller d'éducation, il faut sensibiliser toute la chaîne éducative. Les politiques, eux aussi, portent leur part de responsabilité lorsqu'ils prennent certaines décisions allant à l'encontre de la revalorisation de la voie professionnelle dans son acception la plus large. Ainsi, les mesures adoptées au début du quinquennat ont beaucoup fragilisé l'apprentissage, et redresser la barre n'est pas facile.

L'Allemagne compte trois fois plus d'apprentis que la France et trois fois moins de chômeurs chez les jeunes : l'alternance constitue un atout trop peu exploité dans notre pays, ce qui est dommage.

Deux questions majeures peuvent se poser au sujet de l'enseignement professionnel. Quelles sont les finalités de la voie professionnelle ? Quelle est l'adéquation de l'offre de formations aux besoins de l'économie ? Elles plaident en faveur d'une approche décentralisée de l'enseignement professionnel : que pensez-vous de cette hypothèse ?

La logique de l'accueil des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur conduit à privilégier l'orientation vers les STS et les IUT plutôt que vers l'université, sans que cette orientation soit systématique, et sans recourir aux quotas. J'ai pris connaissance de l'exposé sommaire de l'amendement que vous présenterez à l'occasion de l'examen du projet de loi « Égalité et citoyenneté ». Vous y écrivez que le droit aux études doit être garanti pour tous, mais la question qu'il faut se poser est de savoir comment faire de ce droit une réussite.

**M. Rudy Salles.** Je tiens à remercier la ministre pour sa présence devant notre commission ; les débats portant sur les questions d'éducation ne manquent pas, et il importe que la représentation nationale soit régulièrement informée des actions du Gouvernement.

Trop longtemps méprisé, l'enseignement professionnel n'en constitue pas moins un rempart contre le chômage, et fournit à nos entreprises les compétences adaptées à leurs besoins. Dès le Moyen Âge, dans les bourgs et les villes, cette méthode a fait ses preuves : les apprentis se formaient auprès des corporations avant de devenir des compagnons et de compléter leur formation chez différents maîtres. Depuis longtemps, nos voisins européens, suisses, autrichiens ou allemands, mettent l'enseignement professionnel en valeur, et leurs résultats en termes de taux d'emploi et de chômage des jeunes sont singulièrement probants.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 70 % des apprentis trouvent un emploi durable à l'issue de leur formation malheureusement, alors qu'il constitue un véritable tremplin vers l'emploi ainsi qu'un formidable outil d'insertion professionnelle, l'apprentissage tourne au ralenti dans notre pays. Les entrées en formation professionnelle ont reculé de 8 % en 2013 et de 2,9 % en 2014, et l'embellie constatée en 2015 ne compensera pas les baisses successives.

Depuis 2012, l'apprentissage a subi l'accumulation de décisions aux conséquences dramatiques prises par le Gouvernement, alors qu'il s'agit d'un secteur très sensible aux mesures législatives et réglementaires. Que l'on considère le financement ou la gouvernance, les mesures néfastes se sont accumulées.

En dehors de l'adaptation de la réglementation, l'un des axes majeurs de réforme méritant largement d'être exploré consisterait à mettre fin à la trop forte étanchéité persistant en France entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise. Les besoins de l'entreprise évoluent très rapidement, et l'éducation nationale n'est pas assez réactive : l'adéquation entre la formation et l'emploi nécessite un soutien plus actif de cette filière.

Au-delà des interrogations habituelles et légitimes sur les mesures adoptées par le Gouvernement afin de revaloriser cette filière et de rapprocher l'école du monde du travail, ma question est la suivante : le Président de la République annonce régulièrement qu'il souhaite favoriser les filières professionnelles et l'apprentissage, alors, pourquoi ne pas individualiser davantage les parcours et encourager les élèves à développer leurs compétences professionnelles ?

**Mme Gilda Hobert.** Nous vous remercions, madame la ministre, pour votre présence parmi nous, qui trouve tout son sens en ce trentième anniversaire du bac pro.

Votre engagement pour une école inclusive, dans le respect de la laïcité et des valeurs républicaines qu'il véhicule, est salutaire et vous honore. Vous avez su vous battre afin de dégager plus de moyens, vous attelant ainsi à ce qui vous tient à cœur : un enseignement qui offre à tous la chance de réussir dans un souci d'équité.

Cette semaine, près de 700 000 élèves présenteront le baccalauréat, ce qui constitue une réussite pour un gouvernement voulant démocratiser le savoir et la réussite scolaire. Parmi les candidats, 30 % présentent le baccalauréat professionnel ; depuis la suppression du BEP dans sa forme initiale, les effectifs n'ont pas cessé d'augmenter, ce qui constitue un sujet de satisfaction. C'est en effet cette filière qui permettra d'atteindre le taux de plus de 80 % de réussite à l'examen, ce dont vous avez fait votre priorité. Vous vous êtes par ailleurs engagée à créer 2 000 places supplémentaires par an en BTS, faisant ainsi la preuve de votre détermination à agir à tous les stades de la formation.

L'enseignement professionnel est en effet très important : outre la formation « classique », la formation en alternance est riche de beaucoup de spécialités ; de son côté,

l'apprentissage prépare à de nombreux nobles métiers. Faire évoluer ces filières constitue un défi ainsi qu'une avancée vers la réussite à laquelle je souscris pleinement.

Toutefois, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) rappelle dans son dernier rapport que 57 % des titulaires de CAP et 46 % des bacheliers professionnels n'ont pas trouvé d'emploi dans les sept mois suivant l'obtention de leur diplôme : c'est encore trop ! L'enseignement professionnel a pour objet l'insertion rapide de ses diplômés sur le marché du travail, et l'on ne peut que souhaiter que le mouvement s'accroisse.

Paradoxalement, nous assistons à un recul de l'apprentissage au sein du cursus scolaire : les entreprises évoquent la crise qui ne leur permettrait plus d'embaucher, et encore moins de prendre le temps de former les jeunes. Comme le Gouvernement, nous n'ignorons pas le rôle éminent de l'accompagnement ; je pense particulièrement au contrat de génération.

Madame la ministre, quelles mesures comptez-vous prendre en faveur de l'apprentissage, qui constitue l'un des terrains de la réussite de la filière professionnelle ? Cette réussite est le ciment de la mixité sociale, elle permet à tous les jeunes de s'épanouir et de s'émanciper à travers le savoir et le travail. C'est pourquoi développer le goût du travail constitue une absolue priorité.

Cependant, l'enseignement professionnel peine à se soustraire aux regards condescendants ou pire, à sa mauvaise réputation, et comme s'il fallait prouver qu'il serait réservé à certains, ses rangs comptent malheureusement une majorité de jeunes issus des milieux les moins favorisés. Pourquoi ce secteur serait-il ainsi « réservé » ? En tout état de cause, il se prête toujours aussi peu à l'ouverture et la diversité.

Au cours des auditions que nous avons pratiquées dans le cadre de l'examen du projet de loi « Égalité et citoyenneté », la mobilité internationale des jeunes a été évoquée, et elle est bienvenue ; elle ne doit toutefois pas nous laisser négliger la mobilité entre les filières au cœur de nos territoires. Davantage de jeunes devraient pouvoir y prétendre. Vous avez évoqué les pôles d'excellence de l'enseignement supérieur : des dispositifs équivalents ne pourraient-ils pas être créés à tous les stades de l'enseignement professionnel ?

Quels moyens, quelle communication faudrait-il mettre en œuvre pour convaincre encore les réservés et les indécis de l'intérêt d'une formation professionnelle ? Vous avez annoncé 500 nouvelles formations à la rentrée 2017 : voilà qui ouvre des perspectives !

Les classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel », rappellent ce qui existait il y a quelques décennies et qui n'a pas toujours été gage de réussite : ne considérez-vous pas qu'une certaine concentration des difficultés peut constituer un frein à la réussite des jeunes engagés dans cette voie ?

**Mme Marie-George Buffet.** Je partage, madame la ministre, votre préoccupation de revaloriser l'enseignement professionnel, dont nous avons besoin, car il est source de qualification et de savoir-faire au sein des entreprises. À cette fin, il convient de regarder cette filière telle qu'elle se présente aujourd'hui, mais surtout de valoriser les métiers et les emplois auxquels elle prépare.

Depuis des années, la notion de travail manuel, d'ouvrier et d'ouvrière, de technicien, d'ingénieur, etc., la notion de travail même, est réduite à celle d'emploi : on ne considère plus que le fait d'avoir un emploi ou non ; d'être précaire ou non. Or, le métier c'est

ce que l'on apporte par la qualification obtenue ; aussi revaloriser l'enseignement professionnel revient-il à revaloriser les métiers sur lesquels il débouche, faute de quoi nous échouons à la tâche. Nous disposons d'établissements remarquables : je pense au lycée hôtelier François-Rabelais de Dugny, au lycée professionnel Arthur-Rimbaud de La Courneuve, au lycée Aristide-Briand du Blanc-Mesnil, qui s'est transformé en incluant dans ses programmes une formation aéronautique, alors qu'il connaissait un taux d'absentéisme proche de 50 %.

Je répète que les métiers aussi doivent être valorisés, et pas seulement dans le discours, mais en termes de conditions de travail et de salaire.

Il faut par ailleurs créer les conditions d'une véritable mixité sociale au sein de l'enseignement professionnel ; or, constituant 52,8 % des effectifs, les enfants d'ouvriers sont surreprésentés, et ont dès lors le sentiment de reproduire la situation de leurs parents. On ne peut plus parler d'ascenseur social, et le risque, au vu de la situation actuelle, est même celui de la régression.

Certains jeunes choisissent certes la filière professionnelle, mais si l'on compare les publics des lycées d'enseignement professionnel avec ceux des lycées d'enseignement général, la notion de choix devient toute relative. Vous-même, madame la ministre, avez évoqué des élèves fragiles, que l'on va orienter vers l'enseignement professionnel, alors que celui-ci a besoin de qualité : ces jeunes sont orientés en dépit du bon sens !

Je souhaite par ailleurs rappeler que la filière professionnelle n'a pas pour objet de ne fournir que des bacheliers professionnels ou des titulaires de CAP : l'accès à l'enseignement supérieur doit leur être ouvert. Nous avons besoin de qualifications de haut niveau, et pour cela les jeunes doivent pouvoir choisir de poursuivre leurs études. Cela est d'autant plus difficile que la condition sociale de la famille ne permettra peut-être pas la poursuite des études dans l'enseignement supérieur.

Vous avez évoqué l'article 33 de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, ce qui a du sens. Il ne mentionne pas de quotas, mais des pourcentages devant être définis par les autorités compétentes. Au regard de la résistance dont font preuve certains directeurs d'établissement, pensez-vous que cette disposition est également respectée dans tous les territoires ?

Je souhaiterais encore connaître votre sentiment au sujet du passage du bac pro de quatre à trois ans et sur la perte de 25 % de la formation professionnelle que cela a entraîné. L'éventualité de l'institution de blocs de compétences au sein de la voie professionnelle vous paraît-elle heureuse ? Quelles suites seront données au principe de la reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives ?

Enfin, quelles mesures sont envisagées pour établir l'égalité de traitement – et je ne parle pas uniquement de la rémunération – entre les enseignants des lycées professionnels et les professeurs certifiés ?

**Mme Julie Sommaruga.** Je m'inquiète, premièrement, de ce que les portes des entreprises restent fermées à certains élèves de la filière professionnelle du fait de leur âge. Ceux qui entrent en seconde à quinze ans ne peuvent pas trouver d'entreprises qui les acceptent en alternance, celles qui accueillent des élèves de moins de seize ans étant rares. Les titulaires d'un bac pro qui n'ont pas dix-huit ans se heurtent aussi à des difficultés à leur

entrée sur le marché du travail, car les entreprises qui recruteraient des mineurs ne pourraient les laisser effectuer certaines tâches. Que peut-on faire pour améliorer tant l'accès aux stages que l'entrée dans la vie professionnelle ?

Deuxièmement, l'orientation vers certaines filières se fait souvent par défaut, la filière de prédilection du jeune étant encombrée, ce qui se traduit par un fort taux de décrochage. Comment adapter l'offre de formation pour éviter ce phénomène ?

Troisièmement, les bacheliers professionnels qui s'orientent vers des BTS connaissent parfois des difficultés du fait des méthodes de travail et des programmes. Comment leur intégration dans cette filière pourrait-elle être facilitée ?

Quatrièmement, quels peuvent être les débouchés pour les établissements qui sortent du dispositif d'éducation prioritaire, comme le lycée Léonard-de-Vinci à Bagneux ? Quels sont les moyens qui pourraient permettre à ces établissements d'excellence de poursuivre malgré tout leur projet pédagogique, qui conditionne aussi la réussite des élèves ?

**M. Frédéric Reiss.** À quoi sert le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), issu de la loi de refondation de l'école ? À aucun moment, vous n'avez cité ses préconisations. En juin 2016, il a pourtant produit un rapport sur l'enseignement professionnel.

Dans une de mes premières interventions au CNESCO, j'avais attiré l'attention de ses membres sur l'enseignement professionnel, en suggérant de le valoriser et de lui rendre ses lettres de noblesse, l'orientation par défaut n'étant plus supportable. Il convient de promouvoir l'excellence des métiers manuels et de mieux former les enseignants du collègue à l'orientation vers ces filières.

Le CNESCO propose des solutions pour améliorer l'orientation, la formation et l'insertion des jeunes. Celle consistant à mélanger les publics des filières générale, technologique et professionnelle au sein d'un même établissement me semble être une réelle voie de progrès. J'en veux pour preuve, dans ma circonscription, les excellents résultats nationaux du lycée Stanislas, où est inclus un centre de formation des apprentis (CFA). Je suis un ardent défenseur de l'apprentissage et du système dual tel que le connaît l'Allemagne, où le chômage des jeunes ne gangrène pas la société comme c'est malheureusement le cas en France.

Pourquoi l'enseignement professionnel est-il si peu valorisé pour les familles et si peu prisé par les élèves qui ne connaissent pas de difficultés scolaires ? Pourquoi les filières professionnelles, à diplôme égal, ne bénéficient-elles pas d'une meilleure insertion que les filières générales, comme c'est le cas dans les autres pays de l'OCDE ? Pourquoi n'y a-t-il pas de travail interministériel efficace concernant l'apprentissage, malgré les déclarations d'intention ?

Le lien entre les établissements scolaires et les entreprises mérite d'être développé, bien au-delà du stage de troisième en milieu professionnel. Au Québec, on soutient les jeunes dans leurs efforts, alors qu'en France la valeur travail est souvent bafouée. Il faut donc soutenir les initiatives comme « Entreprendre pour apprendre » et aider les jeunes à devenir acteurs de leur vie sociale et professionnelle.

**M. Yves Durand.** Je salue, madame la ministre, les mesures que vous prévoyez de mettre en place à la rentrée prochaine. Dans ma région, la moitié des élèves suivent leur scolarité dans l'enseignement professionnel. Au-delà des divergences partisans, nous avons été unanimes à dire que cet enseignement souffre pourtant d'une mauvaise image, résultat d'une orientation faite trop souvent par défaut. Ne nous en tenons pas à des pétitions de principe : il faut que cela change. L'enseignement professionnel est un enseignement exigeant. L'enseignement supérieur doit l'inclure et s'y ouvrir de manière plus large. Ainsi, j'insisterai plus volontiers sur l'alternance que sur l'apprentissage.

Il faut beaucoup plus de passerelles entre les filières générale et technologique, d'une part, et l'enseignement professionnel, d'autre part. Certes, cela impliquerait naturellement un renforcement des disciplines générales dans ce dernier. Comme professeur et comme député, je m'interroge justement sur l'absence de cours de philosophie dans l'enseignement professionnel, même s'il devrait certainement y emprunter d'autres voies pédagogiques. Ne forme-t-il pas aussi des citoyens ? Il me semble qu'en dispensant une formation adaptée aux professeurs, nous pourrions offrir cette possibilité aux élèves de l'enseignement professionnel.

**M. Vincent Ledoux.** Tout ce qui peut aller dans le sens d'une valorisation de l'enseignement professionnel mérite d'être salué. J'ai travaillé au plan de développement économique de la métropole de Lille, où l'apprentissage joue un rôle extrêmement important. J'ai été très étonné de voir que des établissements superbes restaient quasiment vides : à Tourcoing, l'un comptait 45 % de places vacantes, l'autre, le Centre européen de formation aux métiers de l'alimentation, en comptait 37 %.

Je suis favorable à une passerelle entre l'apprentissage et les lycées professionnels. Entre eux subsistent trop de barrières qui empêchent le dialogue. Madame la ministre, vous avez signé dans *Les Échos* une tribune intitulée « Enseignement professionnel : pour en finir avec trente ans de préjugés ». Mais les faits sont têtus et tenaces.

Le président de l'association professionnelle des bouchers-charcutiers du Nord-Pas-de-Calais n'a pas hésité à me raconter que, lors d'une de ses visites dans un établissement, il aurait été invité à ne s'adresser qu'aux élèves assis au fond de la classe, les enseignants faisant leur affaire des autres. Quel exemple ! Dans la même région, Alain Griset, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), s'est vu empêcher par un proviseur d'implanter sur un campus sa roulotte de promotion des métiers de l'artisanat. De tels comportements n'améliorent pas la fluidité des mentalités.

Il me semble nécessaire de pousser plus loin l'expérimentation sur le terrain. Dans la nouvelle région des Hauts-de-France, le président Xavier Bertrand a ainsi instauré des primes aux entreprises qui accueillent des apprentis. Finissons-en ainsi avec les préjugés.

**Mme Marie-Odile Bouillé.** La voie professionnelle est essentielle, car elle propose un enseignement en lien avec le monde du travail et le monde des métiers, soit par le bac professionnel, soit par la formation à l'apprentissage, alternant formation théorique et périodes en entreprise. L'importance d'un tel parcours pour la motivation d'un jeune dans sa découverte du monde du travail n'est plus à démontrer.

Dans un discours de septembre dernier, madame la ministre, vous nous avez annoncé la création des campus des métiers, une amélioration des parcours et la création, au collège, d'un enseignement tourné vers le monde professionnel. Vous avez dit également que vos

services établissaient actuellement une cartographie de l'enseignement professionnel, mise en perspective avec l'évolution des métiers qui se dessine.

La question de l'anticipation des formations est posée. Les entretiens personnalisés d'orientation peuvent aider les jeunes à trouver une orientation en accord avec le marché du travail comme avec leur propre projet. Mais, plus généralement, comment mettre en place des systèmes d'information qui donnent envie aux jeunes de se former à des métiers présents dans leur bassin d'emploi ? Je prendrai un exemple dans ma circonscription, où l'on construit les plus grands paquebots du monde, et où il est difficile de trouver soudeurs et chaudronniers !

**Mme Dominique Nachury.** La compétence en matière d'enseignement professionnel est partagée entre le ministère de l'éducation nationale et celui du travail. Ne pensez-vous pas, madame la ministre, qu'il puisse souffrir de cette double gestion ?

Mais je m'interroge aussi sur la lisibilité de la réglementation pour les entreprises qui accueillent des apprentis. Selon l'âge, la qualification et la branche, l'apprenti touchera par exemple 25 %, 37 %, 49 % ou 59 % du SMIC. Beaucoup d'autres dispositions sont de même type. N'y aurait-il pas une simplification à conduire ?

Vous avez annoncé la création de pôles de stages. Quels moyens en personnel leur seront alloués ? S'agira-t-il de personnels de l'éducation nationale, ou de jeunes en service civique ? Quelles seront les garanties apportées aux élèves ?

Enfin, pour les jeunes qui recherchent un CFA ou une entreprise d'accueil, existe-t-il un service spécialisé ou un site dédié ?

**Mme Martine Faure.** Les mesures que vous nous avez annoncées pour la rentrée prochaine, madame la ministre, me semblent à même de dissiper les préjugés qui pèsent encore trop souvent sur l'enseignement professionnel.

Trois cents pôles de stages seront ouverts. Comment ces instances seront-elles implantées, et comment fonctionneront-elles ? Par ailleurs, quelles sont les cinq académies pilotes où sera expérimentée l'inscription en STS sur décision du conseil de classe ?

On entend souvent dire que le choix de l'enseignement professionnel est le fruit d'une orientation subie. Quels changements concrets proposez-vous ? Vous avez évoqué la création d'ambassadeurs de l'enseignement professionnel : qui sont-ils, et quel est leur rôle ?

**Mme Isabelle Attard.** Ce ne sont pas moins de 38 % des lycéens qui sont inscrits dans la filière professionnelle. Notre collègue Frédéric Reiss a rappelé à juste titre les conclusions du rapport du CNEC publié il y a quelques jours : cet enseignement reste trop peu adapté à la formation aux métiers d'aujourd'hui et, plus encore, de demain. Il y a une centaine d'intitulés différents de diplômes, dont l'adaptation ou la révision est faite tous les cinq ans. Pensez-vous que ce soit la bonne périodicité ?

Le CNEC soulignait également le manque d'enseignants dans la filière professionnelle. Un poste sur quatre n'y est pas pourvu, tandis qu'un sur dix – soit trois fois plus que dans la filière générale – est occupé par un enseignant recruté par contrat. Il est imposé, pour enseigner, d'avoir un niveau master, alors que ce niveau de qualification n'existe pas pour certaines filières. Il me semble que l'on se prive ainsi de professionnels capables d'enseigner. Ne conviendrait-il pas de changer cette règle ?



Présidant le groupe d'amitié France-Suède, je suis favorable, comme le CNESCO, à la multiplication des lycées polyvalents regroupant, comme dans les pays scandinaves, des élèves des différentes filières. Au minimum, certains cours devraient être mutualisés.

Enfin, 35 % des bacheliers professionnels souhaitent poursuivre dans l'enseignement supérieur, mais seuls 59 % de ceux qui sont inscrits en BTS décrochent leur diplôme, et 3 % de ceux qui sont inscrits à l'université... Je crois que, dans ces conditions, il est vraiment exagéré de parler de passerelle. Dans *Libération*, un journaliste s'interrogeait récemment : « *Pourquoi laisser ces jeunes s'engouffrer dans ces filières si elles n'offrent pas de débouchés ?* » Cela ne fait qu'ajouter une couche de mésestime à des étudiants qui n'ont déjà guère confiance en eux et qui sont stigmatisés par notre société.

**M. Hervé Féron.** Au Québec, le site internet *toutpoureussir.com* propose une lisibilité totale sur l'insertion professionnelle. Il présente ainsi un « top 50 » des métiers auxquels permet d'accéder la formation professionnelle, classement fondé sur les perspectives des métiers à cinq ans et sur les vacances observées en temps réel. Pour chaque métier, une cartographie présente les régions où il offre les meilleures perspectives. Pourquoi ne pas créer un tel site en France ? Dans ma circonscription, par exemple, j'ai constaté une inadéquation entre l'offre de formation et l'employabilité sur le territoire.

Depuis la réforme de la mastérisation, intervenue sous le précédent quinquennat, le nombre de candidats aux concours de professeurs des lycées professionnels a été divisé par deux. En 2015, seuls 72 % des postes d'enseignants professionnels ouverts à candidature ont été pourvus. Pour remédier au manque d'enseignants formés dans ces domaines, il devient urgent de développer l'attractivité du métier en milieu professionnel. Que pensez-vous, madame la ministre, de la proposition du CNESCO d'attribuer un master aux professionnels forts d'une expérience de plus de cinq ans, par la voie de la VAE et par le suivi de modules de formation continue, lorsque cette expérience est proche de l'enseignement d'une des filières ?

Alors que le taux de chômage des jeunes avoisine les 25 %, notre système éducatif n'a pas droit à l'erreur. Or il semble que beaucoup d'élèves de l'enseignement professionnel soient orientés vers des formations, tertiaires notamment, qui ont moins de débouchés, parce qu'elles sont moins coûteuses et ne nécessitent pas de plateforme technique. Est-il légitime de maintenir autant de places de formation offrant peu de débouchés ?

Enfin, la France est l'un des rares pays de l'OCDE à distinguer entre filière professionnelle et filière technologique. Cette distinction n'entraîne-t-elle pas un manque de compétences générales et transversales chez les lycéens professionnels, rendant plus difficile leur intégration dans l'enseignement supérieur ? Une fusion des filières professionnelle et technologique contribuerait-elle à résoudre ce problème ?

**M. Pouria Amirshahi.** Je fais mien, madame la ministre, votre plaidoyer en faveur de l'enseignement professionnel. Espérons que les moyens suivent, à la rentrée prochaine, pour mettre en œuvre vos propositions.

Je m'associerai aux questions de mes collègues Isabelle Attard et Marie-George Buffet quant à la valorisation des métiers. Elle ne peut être réelle que si leur contenu, le déroulement de carrière et les salaires suivent. Je pense aussi bien à des métiers anciens, tels les métiers de bouche ou les métiers du livre, qu'à ceux liés à l'écologie et à l'innovation.

Dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, 200 000 élèves étrangers côtoient 100 000 élèves français. Ils sont le lieu de réussites remarquables et d'une coopération aboutie. Mais ces établissements n'offrent ni enseignement professionnel, ni enseignement technologique, malgré les demandes des jeunes et de leurs familles. Or, pour ces jeunes, venir en France représente un coût inassumable, et ils peuvent tout aussi bien être d'ailleurs des leviers de développement dans leur pays.

N'y aurait-il pas un intérêt stratégique à développer ces filières à l'étranger, avec la possibilité de continuer ensuite sa formation en France ou dans le pays où la formation a été dispensée et validée ? Les projets pourraient notamment concerner l'automobile de demain ou le développement urbain, apportant un appui au développement économique.

En France même, il faudrait faciliter l'accès des bacheliers professionnels à la fonction publique : trop souvent, les techniciens qui y travaillent sont relégués au bas de l'échelle, en catégorie C, et souffrent d'un sentiment de dévalorisation, alors qu'ils détiennent une vraie mémoire du territoire et une grande expertise.

Je crains que ces points ne soient autant d'angles morts de notre réflexion. En quelques années, nous serions pourtant capables de relever le défi de l'enseignement professionnel, tant au niveau national qu'international.

**Mme Sylvie Tolmont.** L'enseignement professionnel représente un atout pour le redressement industriel de la France et l'insertion professionnelle des jeunes. Les centaines de diplômes délivrés contribuent à élever le niveau général de formation dans notre pays et permettent d'orienter les jeunes vers des débouchés professionnels et des emplois qualifiés. Ils sont aussi le terreau de véritables parcours de réussite.

Une insertion réussie dans la vie professionnelle dépend cependant d'abord d'une orientation choisie. La question de l'orientation à la fin du collège ne concerne pas seulement les élèves considérés comme n'ayant pas le niveau pour poursuivre des études générales. L'orientation de ces derniers est généralement une orientation subie, ce qui contribue à dévaloriser les filières professionnelles et technologiques en les faisant apparaître comme destinées aux élèves les plus faibles.

Il est donc nécessaire de donner à tous les élèves, dès le collège, les éléments qui leur permettront de faire un choix éclairé pour la poursuite de leurs études au terme de leur scolarité obligatoire. Il s'agit de l'orientation, que ce soit vers l'apprentissage ou vers une filière technologique et générale, un choix réfléchi et positif, et non une étape où l'élève est passif. La formation à l'orientation doit s'attacher particulièrement à lutter contre les représentations préconçues et sexuées des métiers.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République s'est montrée particulièrement sensible à cette question. Pourtant, la filière professionnelle souffre encore de représentations négatives dans le grand public, la voie professionnelle étant toujours considérée comme réservée aux enfants des autres...

J'ai écouté avec attention les mesures que vous prévoyez de mettre en place à la rentrée en direction des jeunes. Il me semble qu'il manque à ce programme des mesures en direction des enseignants, trop souvent démunis quand ils ont en charge cette cruciale question de l'orientation des élèves, en fin de troisième tout particulièrement.

Lors de l'examen de la loi sur la refondation de l'école, j'avais déposé des amendements relatifs à la formation des enseignants à l'orientation ; ils n'avaient malheureusement pas été retenus. Quels sont vos objectifs en matière de formation et d'accompagnement des enseignants, et plus largement des équipes pédagogiques, en matière d'orientation ?

**M. le président Patrick Bloche.** Les seize interventions que vous venez d'entendre prouvent, s'il en était besoin, le grand intérêt que notre commission, Madame la ministre, porte à la question de l'enseignement professionnel. Le bureau de notre commission s'est récemment rendu au Québec pour une visite d'étude. Elle était consacrée à la réussite éducative et à la lutte contre le décrochage scolaire, même si l'on préfère, là-bas, parler de « persévérance scolaire ». Nous sommes allés à Québec, à Montréal et sur les bords du lac Saint-Jean, et avons vu comme nos amis québécois réussissent bien dans ce domaine important.

**Mme la ministre.** Vos interventions, mesdames et messieurs les députés, m'incitent à poursuivre la réflexion. Je m'efforcerai de répondre à vos questions, mais je me garderai bien de dire que je dispose toujours de solutions définitives, quand votre questionnement ne fait parfois, par sa qualité, que nourrir le mien.

Madame Langlade, vous avez évoqué la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur. Leur taux de réussite en BTS, en 2015, n'est certes que de 56 %. Cela peut sembler peu, mais il faut mettre ce chiffre en parallèle avec le taux d'échec en licence, qui est très élevé. Ainsi, les bacheliers professionnels réussissent dix fois plus en BTS qu'en licence.

Ils sont du reste 80 % à demander un BTS après leur bac. Nous devons donc agir pour leur ouvrir plus largement les portes de ces formations. Cela ne doit pas empêcher que d'autres aillent en licence ; pour ces derniers, nous devons travailler avec les universités pour qu'elles accompagnent et accroissent leur taux de réussite. Les 1 000 emplois par an mis à la disposition de l'enseignement supérieur depuis 2012 sont fléchés vers cet accompagnement, qui permet aux bacheliers professionnels inscrits à l'université de recevoir des conseils sur leur orientation et sur les unités de valeur à choisir. Avec les universités, nous travaillons également sur la question de l'alternance. Elle est souhaitable en soi, mais, s'agissant des lycéens professionnels, elle représente aussi une suite logique de leur parcours au lycée.

Madame Genevard, vous avez évoqué une possible décentralisation de la gestion des lycées professionnels au niveau territorial. La fusion entre lycées professionnels et CFA est parfois envisagée ; je n'y suis pas favorable. Ils ne sont en effet pas régis par la même logique : s'agit-il, pour l'élève, de choisir un métier ou de choisir un secteur ? Doit-il avoir encore accès à un enseignement général ?

Les logiques des lycées professionnels et des CFA sont voisines, mais demeurent différentes. Les professionnels dépendent du ministère de l'éducation nationale et l'État apporte sa garantie en matière de programmes, d'horaires et de gestion de l'établissement. Vous avez tracé une comparaison avec l'Allemagne, mais si ce pays manque d'apprentis, c'est parce qu'il manque tout simplement de jeunes. Cet écart de démographie avec la France rend en réalité la comparaison difficile. Par ailleurs, en Allemagne, les entreprises ont une tradition ancienne de formation des jeunes.

Nous n'en voulons pas moins développer l'apprentissage. Le ministère de l'éducation y prend toute sa part. Et, sans vouloir minorer ce qu'ont fait mes prédécesseurs, je puis vous dire que l'impulsion sur ce sujet est particulièrement forte depuis mon arrivée. En août 2014, j'ai ainsi envoyé une lettre aux recteurs où je mettais l'accent sur l'apprentissage.

Je rappelle d'ailleurs le fait, parfois oublié, que 60 000 jeunes sous statut d'apprentis sont gérés directement au sein du ministère. Nous organisons aussi, pour les enseignants, des modules de formation à l'apprentissage, de sorte qu'ils acquièrent le réflexe d'en parler à leurs élèves. L'apprentissage apparaît désormais sur le logiciel Affelnet qui gère l'orientation entre la troisième et la seconde. Nous relayons dans les collèges et lycées une campagne de communication sur l'apprentissage.

Des réunions ont aussi été tenues, sur tout le territoire, avec les familles. Elles ont produit des résultats assez rapides, faisant croître le nombre des jeunes voulant choisir l'apprentissage à la fin du collège. Trois semaines plus tard, plus d'un a cependant dû revenir sur son choix, faute d'avoir trouvé une entreprise d'accueil, et se diriger vers l'enseignement professionnel. En matière d'apprentissage, comme pour se marier, il faut être deux !

Même si, depuis le début du quinquennat, des signaux contradictoires ont pu être envoyés en matière d'apprentissage, nous « mettons le paquet » sur la question, depuis un an, avec les aides « jeunes apprentis » aux très petites entreprises (TPE). Tous les résultats ne sont cependant pas encore là, j'en conviens, car le tissu des PME et des TPE constitue le terreau d'accueil spontané des jeunes apprentis, et la crise économique en a fait disparaître beaucoup. Nous cherchons aujourd'hui de quelle manière inciter les grandes entreprises à s'ouvrir à l'apprentissage.

Monsieur Salles, vous m'avez interrogée sur le lien entre l'école et l'entreprise. Sur ce sujet, j'ai les idées des précurseurs et je les défends farouchement. Notre école doit en effet se soucier de ce que deviennent les élèves une fois qu'ils l'ont quittée. Dans la formation initiale des chefs d'établissement, j'ai introduit une obligation de stage d'immersion en entreprise ; les enseignants aussi peuvent désormais y être accueillis.

Nous avons également développé de nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires. Grâce à la réforme du collège, l'un de ces enseignements, en cinquième, en quatrième et en troisième, sera centré sur le monde professionnel. Les élèves seront invités à créer des micro-entreprises et devront ainsi se poser des questions : quels sont les codes à respecter en entreprise ? Comment conduit-on une étude de marché ?

J'entends notamment la critique selon laquelle les diplômés ne seraient pas conçus suffisamment en concertation avec les organisations professionnelles. Nous avons pourtant quatorze commissions professionnelles consultatives (CPC), pilotées ministère par ministère, qui assurent la rénovation des règlements des diplômes, mais il apparaît que les procédures sont trop longues. Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) a conduit une évaluation sur le sujet.

La durée de la procédure devrait bientôt être ramenée de vingt-quatre mois à douze mois pour la création ou la rénovation d'un diplôme. Cela peut sembler encore trop long, mais ce travail réclame du temps, car il doit être fait, vous en conviendrez, avec sérieux. Certes, le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) voudrait que les professionnels conçoivent seuls les diplômes professionnels, mais nous pensons qu'il revient à l'État de qualifier les enseignements et ceux qui les dispensent.

Madame Hobert, vous avez évoqué les troisièmes préparatoires à l'enseignement professionnel. Le CNESECO s'y est intéressé dans son rapport, et recommande qu'on y mette fin. Je ne suis pas d'accord. Nos propres évaluations nous conduisent plutôt à penser que les jeunes qui fréquentent ces classes vont mieux grâce à elles et qu'ils y retrouvent le goût de l'école. Quelques années plus tard, certains décollent. Néanmoins, le dispositif mérite sans doute d'être corrigé sur la base d'un retour d'expérience afin de le rendre plus efficace.

Madame Buffet, vous m'avez interrogée sur la mixité sociale. Je suis d'accord avec vous sur ce sujet, mais que faut-il faire ? En revalorisant l'enseignement professionnel, nous donnerons à voir l'excellence. Mais faut-il déplorer qu'il accueille aussi des jeunes fragiles ? Dans l'enseignement général, comme dans l'enseignement technique ou professionnel, il faut qu'ils puissent aussi être acceptés. Ne poussons donc pas le curseur trop loin en opérant une sélection à l'entrée des établissements.

Quant au traitement des enseignants, il ne s'agit certes pas d'un « angle mort » de notre approche. Ceux qui pratiquent en lycée professionnel reçoivent désormais une prime de 300 euros par an, qui sera portée à 400 euros l'an prochain.

J'en viens au passage de quatre ans à trois ans de la formation préparatoire au bac professionnel. Je suis au regret de dire qu'il n'a pas été fait dans de bonnes conditions, puisqu'il a eu lieu sans que les programmes aient été revus, imposant aux enseignants la charge surhumaine de faire en trois ans ce qu'ils faisaient auparavant en quatre ans. La décision fut pourtant peu commentée, alors qu'il suffit de changer une virgule dans les programmes de l'enseignement général pour provoquer des réactions en chaîne...

Nous en resterons à une formation sur trois ans, mais en l'adaptant de telle sorte qu'elle puisse être vraiment menée à bien dans ce laps de temps, car aligner la durée sur celle de la filière technologique, c'est valoriser l'enseignement professionnel. Nous constatons d'ailleurs que les élèves de l'enseignement professionnel sont ainsi plus nombreux à se présenter au bac technologique, où leur taux de réussite s'est fortement amélioré ces dernières années.

Vous avez également relevé, madame Buffet, qu'il était difficile de parler de quotas imposés de bacheliers professionnels dans les classes de BTS, dans la mesure où il ne s'agit que d'objectifs définis en pourcentage, et fixés territoire par territoire. Ces objectifs dépendent nécessairement de la nature des formations proposées sur le territoire en question, car l'enseignement professionnel qui y est dispensé doit être en résonance avec la structure des BTS concernés : sans cela, comment y imposer un quota de bacheliers professionnels ?

La proportion de bacheliers professionnels dans les classes de STS a augmenté cependant, puisqu'elle est passée de 20,5 % en 2011 à 30,5 % en 2015. C'est un progrès. La question de la résonance territoriale de l'enseignement professionnel reste cependant ouverte. J'ai missionné il y a quelques mois l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) pour qu'elle mette au jour les éventuelles incohérences. Nous pourrions, au vu de son rapport, nous adapter en mettant à profit la création de 10 000 places de BTS à la rentrée prochaine.

Madame Sommaruga, vous m'avez interrogée sur les pôles de stage. Nous en avons créé 300, soit autant que de bassins d'emplois identifiés. La question s'était posée de savoir s'ils ne devaient pas plutôt correspondre aux académies ou aux départements, mais telle a finalement été la solution retenue. Des brigades se constituent au niveau des pôles de stages,

qui rassemblent chefs d'établissements, conseillers d'orientation et référents des clubs d'entreprise, appuyés par deux jeunes en service civique.

L'idée demeure que les élèves cherchent d'abord leur stage tout seuls et que, s'ils n'en trouvent pas, ils se tournent vers l'équipe enseignante et pédagogique. C'est elle qui contactera alors le pôle de stages, via le réseau d'entreprises. Si je voulais résumer le message en termes simples à l'adresse des élèves, je leur dirais : « *Tu n'as pas réussi à trouver un stage par toi-même ? Eh bien, demande à ton établissement de t'aider.* »

Monsieur Reiss, vous avez déploré que je n'aie pas fait état du rapport du CNEC sur l'enseignement professionnel, mais il s'appuie sur des données un peu datées, qui ne tiennent pas compte des mesures prises au cours de l'année qui vient de s'écouler. Sur le fond, cependant, mes vues et celles qui sont exprimées dans ce rapport convergent, qu'il s'agisse de la mixité sociale, des réflexions sur l'orientation ou de l'image du bac professionnel. Comme je vous l'ai dit, le seul point sur lequel nous différons est celui de la troisième préparatoire à l'enseignement professionnel, que je veux maintenir, alors que le CNEC recommande de la supprimer.

Monsieur Durand, je suis très sensible aux préoccupations que vous exprimez quant à l'absence d'un enseignement de philosophie dans la filière professionnelle. Nous ferons un bilan de la réforme des lycées et partagerons, à cette occasion, vos interrogations sur l'introduction d'un tel enseignement, à même d'aiguiser l'esprit critique.

Madame Bouillé, vous m'avez demandé quels systèmes d'information permettraient que des jeunes trouvent une formation adéquate près de chez eux. La logique voudrait que ce soient les services publics régionaux de l'orientation (SPRO) qui prennent en charge cette question, mais force est de constater qu'ils sont encore dans une phase de structuration. Nous devons donc les stimuler pour que voient le jour des plateformes qui recensent les offres, car je rappelle que les portails d'alternance, qui devaient être alimentés par les entreprises elles-mêmes, n'ont quant à eux jamais fonctionné.

Madame Nachury, vous avez abordé la rémunération des apprentis. Permettez-moi de vous renvoyer au ministre du travail, qui est mon collègue compétent sur ce sujet. Vous demandiez d'ailleurs s'il n'était pas dommageable que la question de l'enseignement professionnel soit suivie par deux ministères à la fois. Personnellement, je ne le crois pas. Tout le monde est capable, me semble-t-il, de faire la différence entre un contrat de travail et un parcours scolaire. Cela étant, l'Éducation nationale travaille de mieux en mieux sur la question de l'apprentissage, puisque 85 titres ou diplômes professionnels seront bientôt éligibles à l'apprentissage. Ce sera d'ailleurs ma réponse à M. Ledoux, qui s'étonne que plus de 30 % des places en CFA restent vacantes : nous ouvrirons l'accès aux CFA à des adultes, élargissant ainsi leurs possibilités de recrutement.

Madame Faure, vous m'avez demandé quel est le rôle des ambassadeurs des lycées professionnels et qui ils sont. Ils s'emploient principalement à valoriser cette formation dans la presse quotidienne régionale ou à se rendre dans les établissements pour stimuler l'envie d'apprendre chez les élèves. J'ai rencontré récemment Jean-Louis Étienne, grand océanographe, dont je savais qu'il avait d'abord été médecin ; il m'a appris qu'il avait débuté en passant un CAP de tourneur-fraiseur... En entendant cela, je lui ai proposé de devenir l'un de nos ambassadeurs de l'enseignement professionnel. Il a tout de suite accepté, expliquant qu'il avait été originellement dirigé vers un CAP en raison d'une dyslexie !

Madame Attard, vous vous êtes émue à juste titre du taux d'échec en licence des bacheliers professionnels. Il est vrai que les chiffres sont préoccupants, mais il faut se rendre compte que cet échec est principalement dû au fait que les bacheliers professionnels ne s'inscrivent en licence que par défaut, contrairement à ce que l'on pourrait penser : ils sont 80 % à émettre une préférence pour l'inscription en BTS si l'on en croit les vœux émis. À l'issue de la dernière campagne d'APB, 49 % ont d'ailleurs obtenu satisfaction. On en revient ainsi au thème de l'orientation subie et de l'orientation choisie. Lorsque des étudiants se retrouvent placés dans des situations non désirées, il est clair qu'ils s'engagent dans un processus d'échec.

Vous m'avez également interrogée sur la révision des diplômes. Généralement, ils sont réévalués et revus tous les cinq ans. Nous travaillons actuellement avec les CPC concernées pour que ce processus de révision ne dure plus qu'un an, au lieu de deux ans actuellement. Quant à regretter la mastérisation qui nous priverait de professionnels pédagogues, je vous rappelle que l'exigence du niveau master ne vaut que pour les compétences pédagogiques, quelles que soient les disciplines. Aussi avons-nous développé la VAE pour l'enseignement professionnel, ainsi que les cursus en alternance dès le niveau M1 dans le cadre d'une expérimentation menée dans l'académie de Clermont-Ferrand.

Monsieur Féron, je suis aussi une admiratrice du modèle québécois. Pour lutter contre le décrochage scolaire, un partenariat doit être noué entre tous les acteurs de l'environnement des jeunes : parents, entreprises du territoire et enseignants... À l'exemple du Québec, nous organisons avec eux des semaines de la persévérance scolaire, tout en formant les enseignants à la détection des premiers signes du décrochage. Dans notre plan de lutte contre le décrochage, nous offrons aussi la possibilité à un jeune de suivre un parcours aménagé de formation initiale. Grâce à celui-ci, le jeune conserve le statut scolaire, mais aussi le contact avec un enseignant tuteur, tout en travaillant déjà en entreprise. Ce dispositif n'a pas vocation à être un dispositif de masse, mais il pourra apporter ponctuellement des réponses à certaines situations. Il est lui aussi d'inspiration québécoise.

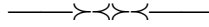
Monsieur Amirshahi, vous avez évoqué la transition écologique et le développement durable. Nous avons bien pris en compte les avis des CPC compétentes sur ces sujets, car il convient de s'ouvrir aux métiers d'avenir et à l'innovation. Dans le cadre du troisième programme d'investissements d'avenir, j'ai souhaité qu'une enveloppe soit allouée à une meilleure prise en compte du numérique, y compris en modifiant les méthodes pédagogiques. Une expérimentation sera ainsi conduite dans les territoires, où des chercheurs interviendront pour présenter des métiers d'avenir pointus. Voilà en effet une autre manière encore d'investir dans l'avenir.

Pour ce qui est de l'absence d'enseignement professionnel à l'étranger, je suis bien consciente de la demande, qui est importante. Au Maghreb, en Amérique latine et en Asie, des centres d'excellence sont demandés, construits avec la France et les grandes entreprises françaises présentes sur ces territoires. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) relaie la même demande pour les élèves français à l'étranger.

Enfin, madame Tolmont, l'une des nouveautés de la réforme du collège est le « parcours avenir », qui en est même un élément-clé. Il permet aux élèves d'avoir un contact avec le monde professionnel, ce qui apporte aussi un changement pour les enseignants qui prennent en charge ce parcours.

**M. le président Patrick Bloche.** Les deux heures que nous aurons passées avec vous témoignent, je pense, de l'intérêt que nous portons à l'enseignement professionnel. Madame la ministre, nous vous remercions.

*La séance est levée à dix-neuf heures dix.*





## **Présences en réunion**

### **Commission des affaires culturelles et de l'éducation**

#### **Réunion du mardi 14 juin 2016 à 17 h**

*Présents.* – M. Pouria Amirshahi, M. Benoist Apparü, Mme Laurence Arribagé, Mme Isabelle Attard, M. Patrick Bloche, Mme Marie-Odile Bouillé, M. Emeric Bréhier, M. Xavier Breton, Mme Marie-George Buffet, M. Jacques Cresta, M. Pascal Deguilhem, M. Jacques Dellerie, Mme Sandrine Doucet, Mme Virginie Duby-Muller, M. William Dumas, M. Yves Durand, Mme Martine Faure, M. Hervé Féron, Mme Annie Genevard, Mme Gilda Hobert, M. Romain Joron, Mme Colette Langlade, M. Vincent Ledoux, Mme Dominique Nachury, M. Michel Pouzol, Mme Régine Povéda, M. Frédéric Reiss, M. Rudy Salles, Mme Julie Sommaruga, M. Claude Sturni, Mme Sylvie Tolmont

*Excusés.* – M. Jean-Noël Carpentier, Mme Valérie Corre, Mme Michèle Fournier-Armand, Mme Annick Lepetit, M. François de Mazières, M. Christophe Premat, M. Marcel Rogemont